

même, M. l'Orateur, accusé d'être peut-être trop fédéraliste, ou anti-centralisateur. Je ne l'ai pas, été trop, je l'ai été assez. Je suis de ceux qui croient que l'autonomie de chacune des provinces est une des plus solides assises de la Confédération. Lorsque j'étais premier ministre à Québec, chose assez étonnante, j'ai été accusé d'avoir des tendances à concéder au ministère fédéral certains privilèges qui devaient appartenir aux provinces, et depuis que je forme partie du gouvernement du Canada, je me suis fait, dans certains quartiers, je ne sais trop pourquoi, la réputation d'être trop dévoué aux institutions provinciales, de ne pas être en harmonie avec mes collègues sur les questions des pouvoirs fédéraux.

Eh bien ! M. l'Orateur, lorsque je dirigeais le gouvernement de Québec, je me suis opposé à toutes les doctrines qui auraient pu mettre en danger la paix, cette tranquillité dans l'ordre des groupes divers qui forment la Confédération ; maintenant que je suis appelé à donner à Sa Majesté les avis d'un Conseiller Privé, je respecte et je me fais un devoir de défendre les intérêts des provinces dont l'accord commun constitue la plus ferme garantie de vitalité et de fécondité du pouvoir central. C'est que, si je pensais à mes devoirs de citoyen du Canada quand j'étais à Québec, je n'ai pas oublié, en venant à Ottawa, que le pacte fédéral était l'arche sainte d'où l'on ne pouvait, sans sacrilège, arracher les tables sacrées sur lesquelles sont inscrits les droits et les libertés des provinces dont l'intelligent patriotisme créa l'union.

Voilà mon programme politique ; je n'en ai jamais eu d'autre, et je ne me considérerai pas malheureux si on m'accuse de le mettre en pratique. Ce sentiment de l'autonomie des provinces en est un dont il faut se défier par cela même qu'étant très naturel et très légitime, il peut nous entraîner facilement dans l'exagération, et cela pourrait avoir des conséquences que l'on regretterait plus tard. Il ne faut pourtant pas le répudier, bien loin de là. Pour éviter de tomber dans l'exagération il faut que chaque député, de quelque partie du pays qu'il vienne, étudie le fonctionnement de la Confédération, étudie les différents besoins de chacune des provinces de l'Union et qu'il n'oublie pas que les autres provinces ont autant de droit que la sienne à la protection du pouvoir central.

M. l'Orateur le gouvernement du Canada a raison de donner aux différentes provinces toute la latitude possible dans l'exercice de leurs droits ; car chaque fois qu'il a été question de demander à la députation réunie une action énergique pour favoriser les intérêts généraux du pays, le concours de toutes les provinces n'a jamais manqué. Le